

## Les relations internationales et la diffusion du temps mondial

Louis Bélanger

Volume 24, numéro 3, 1993

Mondialisation et mutations politiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703209ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703209ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bélanger, L. (1993). Les relations internationales et la diffusion du temps mondial. *Études internationales*, 24(3), 549–570.  
<https://doi.org/10.7202/703209ar>

# Les relations internationales et la diffusion du temps mondial

Louis BÉLANGER\*

L'idée directrice de cet article est somme toute assez simple<sup>1</sup>. Elle se résume ainsi : en ce qui concerne le politique, la mondialisation s'explique en partie du fait que les États s'imitent et que le système international joue un rôle fondamental dans ce processus. Cette idée n'est pas nouvelle. Il y a près d'un siècle, Gabriel Tarde jetait les bases d'une théorie sociologique de l'imitation lui permettant d'interpréter certains comportements étatiques<sup>2</sup>. Citons par exemple, l'influence des nouvelles institutions adoptées par la France au lendemain de la défaite de 1814, sur les réformes constitutionnelles aux Pays-Bas et en Norvège (1814), puis en Bavière, au grand-duché de Bade (1818), du Wurtemberg (1819), et enfin au Portugal (1822 et 1826)<sup>3</sup>. Quant aux effets spécifiques de la dynamique internationale sur ces phénomènes d'imitation, et nous aurons l'occasion d'y revenir plus loin, ils ont déjà reçu une certaine attention, en particulier de la part de la sociologie politique comparatiste. Il nous semble néanmoins que ce problème n'a pas encore été l'objet d'un traitement théorique pour lui-même. En particulier, il commence à peine à attirer l'attention des théoriciens des relations internationales.

---

\* L'auteur est chargé de recherche au Centre québécois de relations internationales et candidat au doctorat au Département de science politique de l'Université Laval.

1. Cet article reprend plusieurs arguments développés préalablement dans la note de recherche *Relations internationales et paradigmes politiques*, «Les Cahiers du CQRI», Centre québécois de relations internationales, no. 6, mars 1992. L'auteur tient à exprimer sa gratitude à Jean-Pierre Derriennic et Gilles Breton qui ont commenté plusieurs versions de ce premier article. Plusieurs collègues et amis ont bien voulu commenter une première version du présent texte, en particulier Gilles Breton, Christian Deblock, Jeanne Kirk Laux et George Ross; qu'ils en soient remerciés.
2. Voir surtout Gabriel TARDE, *Les lois de l'imitation*, Paris, Félix Alcan, 1895 et *Les transformations du pouvoir*, Paris, Félix Alcan, 1899. Dans les applications les plus récentes, on remarquera d'intéressants travaux sur le suicide. Voir par exemple, David P. PHILLIPS et Lundie L. CARSTENSEN, «Clustering of Teenage Suicide After Television News Stories About Suicide», *The New England Journal of Medicine*, vol. 315, no. 11, 11 septembre 1986, pp. 685-689 et Steven STACK, «Celebrities and Suicide: A Taxonomy and Analysis, 1948-1983», *American Sociological Review*, vol. 52, no. 3, juin 1987, pp. 401-412.
3. G. TARDE, *Les transformations du pouvoir*, op. cit. p. 120.

## I – Le politique dans la globalisation

En fait, les développements théoriques de ces dernières années en Relations internationales<sup>4</sup> et en politique comparée ont eu un effet pouvant sembler paradoxal sur la manière dont on considère le système international. On pointe du doigt son obsolescence en regard de la nature et des dimensions des phénomènes politiques contemporains en même temps qu'on mesure la puissance de ses effets, à la fois sur des phénomènes politiques jusqu'ici considérés comme endogènes aux sociétés nationales et sur le développement de la modernité. La discussion sur la mondialisation du politique rend très bien compte de l'ambiguïté du diagnostic. Entre la victoire du système d'États homogène universel<sup>5</sup> et le passage au politique post-international<sup>6</sup>, il y a un monde de considérations sur la place qu'occupe le système d'États moderne dans l'univers politique contemporain.

Quoi qu'il en soit, le problème de la mondialisation du politique est plus généralement perçu comme celui de la réponse du politique à une globalisation déjà existante ailleurs. Dans son ensemble, il faut bien constater que le discours académique et politique sur la mondialisation ou la globalisation a comme principal créneau celui d'expliquer la contradiction grandissante qu'il y aurait entre la capacité des institutions politiques traditionnelles comme l'État et le système international d'une part et, d'autre part, l'étendue et la complexité d'une nouvelle réalité planétaire aux multiples dimensions (économique, environnementale, éthique) à laquelle correspondraient de nouvelles formes d'actions politiques transnationales appelées à contrôler l'action des États, à entrer en compétition avec eux et, à terme à se substituer aux institutions politiques traditionnelles. Il n'y a pas beaucoup de place, dans cette énonciation du problème, pour l'étude des phénomènes proprement politiques de globalisation ou d'homogénéisation. Pourtant, sous cet aspect, le discours dominant sur la mondialisation comporte des faiblesses.

Le non-monopole du système d'États moderne, ou international, sur les interactions politiques «globales» ou «mondiales» n'a rien de nouveau en soi. Le système d'États moderne a toujours coexisté en présence de forces transnationales économiques, religieuses et politiques (nationalismes, impérialismes, socialismes, islamismes, etc.), qui l'ont contraint dans son développement comme elles ont été contraintes par lui. S'il y a un espace politique «global», il a toujours été pluriel et il n'y a pas de nécessité théorique de faire correspondre un système politique à ce niveau d'analyse.

4. L'utilisation de la majuscule permet de distinguer la discipline, ou le champ d'étude, du phénomène lui-même. Voir l'avant-propos de Bahgat KORANY dans le numéro spécial de la revue *Études internationales*, volume xv, no 4, décembre 1984.

5. Voir Francis FUKUYAMA, «La fin de l'histoire?», *Commentaire*, no. 47, automne 1989, pp. 457-469.

6. James ROSENAU, *Turbulence in World Politics. A Theory of Change and Continuity*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1990.

En fait, l'impression d'un affaiblissement de la capacité relative du système d'États moderne tient sans doute au niveau d'analyse choisi. Parce que l'approche de type globaliste assume qu'il existe un niveau de la *global politics* et qu'elle semble prendre au sérieux la fiction juridique et philosophique du discours réaliste sur la souveraineté, elle cherche à identifier les éléments d'un système concurrent ou successeur. Si, au contraire, on ne s'attarde pas à la nécessité de trouver un système politique global, la cohabitation du système d'États moderne avec d'autres forces politiques n'apparaît pas aussi problématique en soi.

Plusieurs arguments peuvent aussi être avancés dans le sens d'une conception du système d'États moderne non comme une institution en retard, sinon en retrait, par rapport à un phénomène de mondialisation qui lui serait exogène, mais au contraire, comme étant une des principales dimensions et un des principaux acteurs institutionnels à l'œuvre dans ce processus<sup>7</sup>. Il est difficile, par exemple, d'imaginer la fluidité des transactions économiques contemporaines, que l'on associe à la mondialisation, sans l'infrastructure politique mise en place depuis les années 1940, avec la création de la Banque Mondiale, du FMI, du GATT et surtout du leadership de la puissance hégémonique américaine. Quant à la globalisation des communications, les nouvelles technologies l'ont rendue possible mais non inévitable<sup>8</sup>. C'est au travail très classiquement international de gestion et de régulation du courrier, des équipements de télécommunication, des fréquences radio, des orbites géostationnaires des satellites, par des organismes comme l'Union postale universelle, l'Union internationale des communications, le Comité international sur l'utilisation pacifique de l'espace que l'on doit le bon fonctionnement des flux transnationaux d'information<sup>9</sup>. On peut convenir que dans certains cas les États qui participent à ces organisations acceptent certaines limites à l'exercice de leur souveraineté. Mais un tel comportement est fondamentalement conforme à la logique même du système international qui est d'organiser les conditions d'un espace compétitif extensif et uniforme entre les États, duquel aucun acteur étatique ne peut se permettre d'être exclu.

Finalement, considérons l'argument de l'érosion de la souveraineté. Celle-ci a toujours été contrainte, comme nous l'avons suggéré, par l'action à la fois du système international et par la présence de forces transnationales. Avant IBM il y a bien eu la Compagnie des Indes orientales et avant Médecins sans frontières, l'Ordre de Malte. Ensuite, il y a lieu de se demander si le discours sur l'érosion de la souveraineté ne prend pas racine dans la perte

---

7. Voir le point de vue d'Anthony GIDDENS, *The Nation-State and Violence. Volume Two of A Contemporary Critique of Historical Materialism*, Berkeley, University of California Press, 1987, pp. 255-293.

8. On reprend ici l'argument de Marvin SOROOS, *Beyond Sovereignty. The Challenge of Global Policy*, Columbia (S.C.), University of South Carolina Press, 1986, p. 61.

9. *Ibid.*, pp. 323-349.

relative de puissance des pays du Nord, en particulier des États-Unis, qui jouissaient jusqu'à présent d'un angle de vue privilégié sur la marge de manœuvre associée au statut d'État souverain au sein du Concert des nations. Et ce, au profit d'autres régions, en particulier les nouveaux pays industrialisés d'Asie, lesquels mesurent aujourd'hui à quel point la participation au système international représente pour les États, au-delà des contraintes qui lui sont inhérentes, une capacité de contrôle accru sur des environnements externes et internes de plus en plus complexes<sup>10</sup>.

Le problème de la place des relations internationales dans notre univers politique, en particulier au sein des processus de globalisation, reste entier. Aussi, dans les pages qui suivent, nous présenterons quelques éléments de réflexion théorique sur ce sujet. Nous prendrons le parti de voir dans quelle mesure il est possible de considérer le système international moderne en tant qu'institution à l'œuvre au sein des phénomènes de mondialisation qui nous intéressent ici. Plus spécifiquement, comme mondialisation et globalisation font référence à des processus d'homogénéisation, de diffusion et d'intégration, nous nous intéresserons à la possibilité de concevoir le système d'États moderne comme un mode d'organisation politique qui, à la fois se diffuse et favorise ou contraint la diffusion d'autres modes d'organisation politique.

## II – Imitation et temps mondial: une approche paradigmatique et institutionnelle

L'approche que nous nous proposons d'adopter pour aborder ce problème est à la fois paradigmatique et institutionnelle. Paradigmatique, d'abord, suggère une prise de position épistémologique<sup>11</sup>, qui postule qu'il n'y a pas à chercher un matérialisme à l'œuvre dans l'évolution du politique ou de téléologie dans les rapports entre systèmes politiques. L'analyse paradigmatique permet de concevoir le «politique global» comme un espace relativement autonome sur lequel coexistent plusieurs modes d'organisations politiques et formes d'appartenances collectives, ou systèmes politiques, sans que l'on puisse *a priori* déterminer la nature de leurs oppositions ou de leurs complémentarités<sup>12</sup>.

Quant à l'approche institutionnelle, il s'agit moins ici d'une prise de position épistémologique que l'expression d'un niveau d'appréhension qui découle de la rencontre du choix de l'approche paradigmatique et de notre

10. On retrouve cette idée chez Anthony GIDDENS, *The Consequences of Modernity*, Stanford, Stanford University Press, 1990, p. 67. De même que chez David HELD, *Political Theory and the Modern State*, Cambridge, Polity Press, 1989, p. 237.

11. Thomas KUHN, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1983.

12. Un point de vue que nous estimons assez similaire a récemment été élaboré par Yale H. FERGUSON et Richard W. MANSBACH, «Between Celebration and Despair: Constructive Suggestions for Future International Theory», *International Studies Quarterly*, vol. 35, 1991, pp. 363-386.

sujet. Puisque nous nous intéressons aux phénomènes politiques dont la vie s'étend sur une longue période de temps et sur une vaste étendue géographique, nous devons situer notre analyse au niveau des mécanismes de reproduction des systèmes politiques dans le temps et l'espace. Ce sont ces pratiques, historiquement et géographiquement situées, par lesquelles les propriétés d'un système social se reproduisent que l'on nomme institutions<sup>13</sup>. L'approche institutionnelle en science politique permet de jeter un regard endogène sur ces phénomènes<sup>14</sup>.

«All societies both are social systems and at the same time are constituted by the intersection of multiple social systems<sup>15</sup>.» Aucun système ne peut être compris indépendamment des connexions par lesquelles il définit son identité par rapport aux autres systèmes avec lesquels il partage un temps et un espace commun. Que dans l'univers politique, en particulier, le *nous* ne puisse se définir indépendamment de *l'autre*, voilà qui n'est pas nouveau<sup>16</sup>.

Les systèmes politiques délimitent leur espace en s'ouvrant d'abord sur des espaces négatifs, en se constituant en «systèmes de défense». Ces espaces négatifs sont de deux types: D'abord, il y a les forces de désorganisation internes à l'espace qui tente de se clore; le vide, l'entropie, la dissipation, la dégradation du corps, l'anarchie. Ensuite, il y a les forces d'organisation des autres, l'ennemi, la guerre<sup>17</sup>.

L'autre qui s'organise ou l'ennemi n'est pas toujours que la traduction exotérique de la dégradation. Un *autre* sur un espace stratégique particulier peut intégrer le *nous* sur un autre, un ennemi sur l'un peut être un ami sur l'autre. Les systèmes politiques se chevauchent. Aussi les régimes d'ouvertures et de fermetures entre les systèmes politiques peuvent être

13. Anthony GIDDENS, *The Constitution of Society. Outline of the Theory of Structuration*, Berkeley, University of California Press, 1984, pp. 16-25.

14. James G. MARCH et Johan P. OLSEN, «The New Institutionalism: Organizational Factors in Political Life», *The American Political Science Review*, vol. 78, 1984, pp. 734-749; Stephen D. KRASNER, «Sovereignty. An Institutional Perspective», *Comparative Political Studies*, vol. 21, no. 1, avril 1988, pp. 71-74. On peut comprendre, me semble-t-il, ce qu'est une approche paradigmatique et institutionnelle en pensant aux études de Michel Foucault et à l'utilisation qu'il fait du concept de dispositif. Voir Lawrence OLIVIER, «La question du pouvoir chez Foucault», *Revue canadienne de science politique*, vol. 21, no. 1, mars 1988, pp. 83-98. Pour une analyse des liens qu'entretiennent les travaux de Foucault avec la théorie kunhienne, voir Hubert DREYFUS et Paul RABINOW, *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, Paris, Gallimard, 1984 pp. 282-289.

15. Anthony GIDDENS, *The Constitution of Society*, op. cit. p. 164.

16. «Il n'y a pas de système organisé sans clôture, et aucun système ne peut se clore à l'aide des seuls éléments intérieurs au système.» Régis DEBRAY, *Critique de la raison politique*, Paris, Gallimard, 1981, p. 256. «L'unité politique d'une collectivité a, en effet, pour fondement la suppression des ennemis intérieurs et l'opposition vigilante aux ennemis extérieurs.» Julien FREUND, *L'essence du politique*, Paris, Éditions Sirey, 1965, p. 510.

17. Régis DEBRAY, op. cit., p. 394.

eux-mêmes organisés en systèmes politiques et posséder une existence institutionnelle. Nous nommerons ces derniers systèmes politiques intersociétaux<sup>18</sup>. Ceux-ci peuvent s'organiser sur les modes consensuel ou conflictuel<sup>19</sup>.

Le système politique intersociétal est donc constitué d'un ensemble de valeurs, de représentations, de modèles et de techniques, dont l'effet primordial est la reproduction d'un espace stratégique sur lequel sont définis, pour au moins deux sociétés politiques, les termes de l'intériorité et de l'extériorité et, de là, ceux du *nous* et de l'*autre*, de l'ami et de l'ennemi.

Ceci étant dit, l'analyse des modes de connexions des systèmes politiques entre eux doit nous amener à comprendre un aspect essentiel de la vie des systèmes, soit leur reproduction et leur diffusion dans l'espace. Cette dimension est encore aujourd'hui trop négligée. L'approche institutionnelle du politique elle-même est obsédée par la question du temps mais semble encore peu intéressée à celle de l'espace<sup>20</sup>. Or, et c'est particulièrement important dans le cas des systèmes intersociétaux, la puissance d'un système doit nécessairement se traduire par une forme d'intégration de ceux qui sont d'abord absent du système historiquement et spatialement<sup>21</sup>. Ceci est particulièrement pertinent pour l'analyse des phénomènes de globalisation ou d'homogénéisation de l'espace politique.

Comme nous le disions en débutant, notre hypothèse est que l'imitation de modèles institutionnels est centrale dans ce processus d'extension de la portée des systèmes par lequel, ultimement, ils se mondialisent. Plus fondamentale que la règle explicite, à laquelle elle peut se substituer, l'imitation, la répétition de modèles de comportement ou d'organisation, a pour effet de définir des problèmes et d'identifier des solutions; elle assure la propagation du système et renforce sa capacité de contrôle. Comme l'innovation, l'imitation appartient à un contexte de co-présence de différents systèmes à partir duquel elle trouve ses moyens de propagation, que ce soit par accumulation ou par substitution. L'imitation participe à la fermeture d'un système politique dans la mesure où elle se substitue à l'innovation et qu'elle élargit la portée du ou des systèmes auxquels elle est liée. Certains ensembles de faits historiques (idées, théories, dogmes, etc.),

18. Anthony GIDDENS, *op. cit.*, pp. 164-165.

19. C'est là une possibilité constamment repoussée dans la littérature en Relations internationales. Voir Alexander WENDT, «Anarchy is what states make of it: the social construction of power politics», *International Organization*, vol. 46, no. 2, printemps 1992, p. 399. Giddens, dans sa discussion sur le phénomène de la modernité accorde une grande attention au fonctionnement des formes institutionnalisées de l'opposition risque/sécurité dans les sociétés pré-modernes et modernes. Voir *The Consequences of Modernity*, *op. cit.*

20. MARCH et OLSEN, *art. cit.*, de même que KRASNER, *art. cit.*, sont silencieux sur la question de l'espace.

21. Ce qu'Anthony Giddens appelle le «stretching» des systèmes sociaux, *The Constitution of Society*, *op. cit.*, p. 28.

innovations ou imitations, ont une valeur plus grande dans la mesure où leur présence a pour effet d'en ordonner d'autres, à imposer des conditions particulières à la propagation et à l'accumulation de nouveaux faits, en un mot, à maintenir en vie un «système» (sociétés, sciences, religions)<sup>22</sup>. En ce sens, le processus d'institutionnalisation des pratiques qui reproduisent les principes structurels d'un système est en bonne partie un processus d'imitation des comportements institutionnels initiés dans le passé. Lesquels portent déjà en eux un éventail de solutions «possibles» aux problèmes qui peuvent éventuellement surgir<sup>23</sup>. Le processus d'imitation ne peut donc pas se concevoir en dehors du contexte institutionnel, l'un conditionnant l'autre à sa manière.

Quant au système intersociétal, on peut faire l'hypothèse que, tout dépendant du degré d'ouverture d'un système politique sur les autres, non seulement les institutions fixent l'éventail des possibles à l'intérieur d'un système politique, mais qu'elles offrent en même temps des possibles pour ces autres systèmes avec lesquels il coexiste. Tout cela dépend de la nature de la connexion ; ce qui apparaît comme un modèle dans un système peut très bien être assimilé à une forme d'anti-modèle par un autre<sup>24</sup>. Tarde propose deux formes de transmission interne qui sont organisées à partir de ce que nous pourrions nommer les paramètres institutionnels du système intersociétal. La première est la hiérarchie qui est d'ailleurs intimement liée à l'imitation en ce sens que le rapport modèle-copie est indissociable à la base du rapport de domination qui se fixe dans le processus d'institutionnalisation et se maintient parfois par la force, lequel rapport de supériorité étant dès lors le canal privilégié de la transmission<sup>25</sup>. L'autre exemple est celui de la «mode» : la collectivité qui entre en contact de plus en plus étroitement avec d'autres au sein d'un espace stratégique en progrès sera amenée à combiner ses modèles de référence coutumiers (imitation de son propre passé) avec ceux des expériences étrangères, tendance qui ira en s'accroissant avec le niveau d'homogénéité que le processus produit<sup>26</sup>.

À cela, il faut ajouter que la diffusion d'un modèle s'accompagne logiquement de celle d'un anti-modèle. La propagation de l'anti-modèle du délinquant et des manifestations institutionnelles qui l'actualisent, Foucault

---

22. Gabriel TARDE, *Les lois de l'imitation*, op. cit., p. 197.

23. Voir le commentaire de MARCH et OLSEN, art. cit., pp. 745-746, sur l'«experimental learning».

24. Stephen Krasner, art. cit., pp. 74-77, insiste ainsi beaucoup sur ce qu'il appelle les connexions horizontales qui existent entre différentes activités institutionnelles devenues dépendantes les unes des autres. Une institution peut ainsi s'insérer dans un réseau stratégique de connexions s'étendant au-delà d'un système politique particulier. La portée d'une imitation institutionnelle doit donc être analysée à la lumière de ces réseaux qui constituent en fait le système politique lui-même. Voir aussi, MARCH et OLSEN, art. cit., p. 740.

25. Voir Gabriel TARDE, op. cit., pp. 253-254.

26. *Ibid.*, pp. 265-268.

l'a bien montré, a été essentielle à la diffusion du modèle disciplinaire<sup>27</sup>. Le système politique a aussi ses contre-modèles horizontaux et ici l'image de l'institutionnalisation du rapport à l'ennemi sera tout aussi fondamentale que celle de l'ami ou du *nous*. Les images de l'ennemi intérieur et de l'ennemi extérieur risquent de se ressembler. C'est probablement par ces deux contre-modèles que passe le canal de transmission entre systèmes politiques le plus facile à saisir.

Afin de désigner l'état des possibles institutionnels dans une situation spatio-temporelle donnée, il est utile d'introduire ici la notion de « temps mondial ». C'est-à-dire, l'éventail de possibilités correspondant à une configuration de connexions précise entre systèmes politiques<sup>28</sup>. Cette définition, inspirée par Giddens, va plus loin que l'utilisation qui a été faite de ce concept, implicitement ou explicitement, par la sociologie comparatiste américaine. Theda Skocpol, par exemple, a une interprétation plus cumulative qu'interactive du temps mondial. Celui-ci se présente dans son cas plus ou moins comme un état des réalisations historiques disponibles au temps *t* sans que ne soit bien compris les effets des différents réseaux de connexions des systèmes intersociétaux sur la disponibilité et la signification de ces possibles<sup>29</sup>.

Notre approche paradigmatique et institutionnelle doit engendrer une définition différente du temps mondial dans la mesure où elle assume que les institutions emmagasinent et gèrent l'expérience historique à travers des procédures et des modes d'interprétation qui ne sont pas neutres. Il doit donc exister des mécanismes institutionnels par lesquels le temps mondial est, certes, diffusé mais surtout produit. Dans le cas qui nous intéresse, on se demandera dans quelle mesure le système d'États moderne, comme institution politique, produit des effets de fermeture et d'ouverture sur le champ des possibles politiques qui se définit dans le temps mondial<sup>30</sup>.

### III – Le système d'États moderne comme système politique intersociétal

Il est peut-être un peu tôt, au XVII<sup>ème</sup> siècle, pour parler de temps *mondial*. Dans une perspective européenne cependant, il s'opère durant la première moitié de ce siècle un virage important dans la composition du spectre des possibles. Le temps mondial européen de l'époque se caractérise par l'opposition de deux institutions intersociétales. L'une est organisée autour de l'autorité du Pape, point de contact des hommes avec Dieu, et sous la forme de l'Église. L'autre, peu développée, réformiste, regroupe

27. Michel FOUCAULT, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972.

28. Anthony GIDDENS, *Constitution of Society*, *op. cit.*, pp. 245 et 251 à 256.

29. Theda SKOCPOL, *États et révolutions sociales*, Paris, Fayard, 1985, pp. 44-46 et Reinhard BENDIX, *Kings or People*, p. 250.

30. Jean-François BAYART, « L'énonciation du politique », *Revue française de science politique*, vol. 35, no. 3, juin 1985, pp. 343-372.

diverses tendances sécularisatrices. Or, au dénouement de la guerre de Trente ans, il semble que cette situation soit révolue et que l'organisation politique de l'Europe doive se faire selon les exigences de la raison d'État et que l'on doive assister à la mise en place progressive des mécanismes du système d'États moderne.

Il faut sans doute attribuer cette modification du temps mondial à une configuration particulière d'événements. La défaite de l'Empereur et la victoire de la France, avec la Suède à ses côtés, faisait valoir la supériorité de deux modes d'action politique ; la modernité du gouvernement de Richelieu et celle de l'Alliance conclue entre lui et Gustave Adolphe, fondée sur le principe de l'égalité des couronnes. Mais surtout, la paix de Westphalie, qui se fit malgré l'opposition du Saint-Siège et donc sans que les États aient besoin de la médiation papale<sup>31</sup>, reconnaissait les Provinces Unies et la Suisse comme membres de la communauté des États, elles qui avaient déjà placé leur souveraineté dans l'État lui-même, rejetant du même coup la nécessité de la médiation de l'Empereur. Pendant la période post-westphalienne, la raison d'État s'impose à l'Europe en même temps que le mode d'organisation inter-étatique de son espace politique. Dès lors, l'affirmation du pouvoir de l'État passe par sa propre capacité de manifester sa puissance par l'élimination de la contingence au profit de la rationalité. La fixation des frontières en est l'une des premières manifestations.

Il va de soi que cette capacité de l'État ne peut se mesurer uniquement dans un cadre interne. En effet, on peut avancer, avec Foucault, que le développement de la raison d'État s'opère, non pas dans un espace fermé par le monopole étatique, mais nécessairement sur un espace politique intersociétal<sup>32</sup>. L'institutionnalisation de cet espace concurrentiel est évidemment un élément fondamental dans la constitution et le fonctionnement du système d'États moderne dans le temps mondial. Ainsi, ce que formalisent les traités de Westphalie, ce n'est pas seulement un résultat contingent de la répartition de la puissance au sein d'un système anarchique, mais aussi un mode d'organisation de l'espace européen selon un principe : la pluralité compétitive<sup>33</sup>. Giddens propose d'ailleurs comme un trait spéci-

31. James DEB DERIAN, *On Diplomacy*, Oxford, Blackwell, 1987, pp. 110-111.

32. Michel FOUCAULT, *Résumé des cours, 1970-1982*, (Conférences, essais et leçons du Collège de France), Paris, Julliard, 1989, p. 102.

33. Karl POLANYI, dans *La grande transformation* (Paris, Gallimard, 1983, pp. 337-341), rend explicite cette distinction, souvent négligée par les internationalistes, entre équilibre des puissances en tant que loi historique et équilibre des puissances en tant que principe et système. La première signification est entrée dans l'histoire de la pensée politique avec Hume (*On The Balance of Powers*, 1854). Elle peut s'appliquer à n'importe quelles unités de puissance, indépendamment de tout contexte normatif. La seconde renvoie à une règle politique qui organisa l'Europe en un système uni au cours d'un moment historique précis. Bien que non institutionnalisé au sens strict, l'efficacité du principe d'équilibre («expressément reconnu (...) dans le traité d'Utrecht» (p.340) et du système auquel il donna naissance fut remarquable.

fique de la modernité cette forme d'institutionnalisation et de globalisation de l'expérience du risque au niveau des systèmes intersociétaux<sup>34</sup>.

En fait, le maintien de l'hétérogénéité de la souveraineté à l'intérieur d'un espace relativement homogène sur les plans de la culture et de l'organisation socio-politique<sup>35</sup>, serait une caractéristique structurelle archaïque de l'histoire européenne<sup>36</sup>. Mais la compétition organisée entre des entités homogènes, des États modernes de même que l'accession à un mode commun de reconnaissance de la souveraineté légitime : voilà le propre de l'époque moderne<sup>37</sup>.

On peut mesurer les effets de ce système sur le temps mondial et particulièrement sur les connexions entre États lorsqu'on examine les nouvelles pratiques auxquelles donnent lieu cette forme d'institutionnalisation du risque : l'usage extensif pour le gouvernement d'un nouveau type de savoir, intimement lié au contrôle des populations<sup>38</sup>. Ce savoir, à l'origine de l'économie politique, prend l'homme pour objet à partir du problème ressources-population-richesse. Les formes d'organisations disciplinaires à l'œuvre dans la prison, l'école, l'hôpital, etc., ne sont pas que la manifestation d'un type particulier d'ordre politique mais sont aussi et surtout la mise en place d'un «espace analytique» social et intersociétal<sup>39</sup>.

Ce qu'annonce le temps post-westphalien, c'est le passage d'une politique étrangère et d'une reconnaissance fondées sur les exigences de l'ordre dynastique à une autre, organisées sur la base d'une évaluation rationnelle de l'intérêt national et, conséquemment, du rapport coût-bénéfice de toute entreprise<sup>40</sup>. Le XVIII<sup>ème</sup> siècle, jusqu'aux campagnes napoléoniennes sera celui de la consécration du système d'États moderne : la compétition militaire est constante mais les guerres restent formelles et «géométriques<sup>41</sup>»,

34. Voir en particulier A. GIDDENS, *The Consequences of Modernity*, op. cit., pp. 124-131.

35. Sur cette question d'homogénéité-hétérogénéité voir, Charles TILLY, «Reflections on the History of European State-Making», dans Charles TILLY (dir.), *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton, Princeton University Press, 1975, pp. 17-31.

36. Voir Aristide R. ZOLBERG, «Origins of the Modern World System : A Missing Link», *World Politics*, vol. 33, no. 2, janvier 1981, p. 277.

37. Voir Perry ANDERSON, *Lineages of the Absolutist State*, Londres, N.L.B., 1974, pp. 37-38.

38. Michel FOUCAULT, «Omnes et singulatim : vers une critique de la raison politique», *Le Débat*, no. 41, septembre-novembre 1986, p. 26.

39. Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir, Naissance de la prison*. Paris, Gallimard, 1975, p. 150. Pour GIDDENS, *The Nation-State and Violence*, pp. 48-49, la surveillance comme activité et pouvoir gouvernemental, est clairement un attribut de l'État moderne qu'il associe à la fois à une capacité administrative particulière et à la délimitation de frontières fixes.

40. Voir Charles TILLY, *Coercion, Capital, and European States*, Cambridge (Mass.), Basil Blackwell, 1990, pp. 185-186.

41. Le qualificatif «géométrique», qui renvoie fort adéquatement à l'idée de mathématisation de l'espace, est suggéré par Anthony WILDEN, *Man and Woman, War and Peace. The Strategist's Companion*, Londres et New York, Routledge and Kegan Paul, 1987, p. 235.

ce qui permet aux entités étatiques de se mesurer, de s'évaluer entre elles, et de s'ajuster. C'est dans ce contexte d'émulation et de contrainte que la raison d'État s'impose et forge l'espace politique européen.

Pour bien comprendre le fonctionnement de ce phénomène d'émulation dans le cas spécifique du système d'États moderne, il faut se rappeler que la première exigence de la raison d'État est la formation d'un type particulier de savoir<sup>42</sup>. Elle exige en effet de l'État qu'il connaisse avec précision, s'il veut être en mesure d'accroître sa puissance, l'état de ses forces. Il doit donc être en mesure de contrôler la totalité de l'espace gouverné et au maximum de l'espace environnant. C'est à la mise en évidence de cette nécessité que s'arrête Foucault quand il affirme :

La capacité de l'État et les moyens de l'augmenter doivent aussi être connus, de même que la force et la capacité des autres États. L'État gouverné doit en effet résister contre les autres (...). L'art de gouverner, caractéristique de la raison d'État, est intimement lié au développement de ce que l'on a appelé *statistique* ou *arithmétique* politique – c'est-à-dire à la connaissance des forces respectives des autres États<sup>43</sup>.

Les conditions que le système d'États moderne impose, dans sa logique, à la propagation du temps mondial sont complexes et fonctionnent en complémentarité. Ce que Tarde disait à ce sujet de l'Homme moderne<sup>44</sup>, peut sans doute être appliqué à l'État moderne : en théorie, les hommes et les États sont souverains, c'est-à-dire que les deux se réclament de l'autonomie du sujet, et ils sont égaux entre eux ; ce qui est valable pour l'un peut donc être valable pour l'autre et cet autre a la capacité de transformer la réalité afin de réaliser l'optimum suggéré par l'exemple du premier. Ce serait donc une erreur de considérer que ce sentiment d'autonomie permet aux individus et aux sociétés modernes d'agir avec moins d'automatisme que leurs ancêtres, il s'agit là au contraire d'une condition de propagation qui, avec le développement des communications, a contribué à une homogénéisation sans précédent des comportements. Mais il y a plus, il y a le nombre et il y a l'espace. Il n'y a pas de quantité, comme le dit Tarde, pas de mathématique, là où il n'y a pas de similitudes et de répétitions<sup>45</sup>. La quantification du social, de son côté, est propice au nivellement et produit ses propres quantités dans la mesure où elle organise son objet en groupes, leur donne une identité, une norme par rapport à laquelle l'écart est mesurable. En quadrillant et en mathématisant l'espace social, le système d'États moderne organise les conditions de propagation des modèles ; en mesurant les comportements et en offrant à chacun de se situer dans cet espace par rapport aux autres, il rationalise, uniformise et rend nécessaire l'imitation.

42. Voir Lawrence OLIVIER, *art. cit.*

43. Michel FOUCAULT, «*Omnes et singulatim*», *op. cit.*, p. 26.

44. Voir Gabriel TARDE, *Les lois de l'imitation*, *op. cit.*, p. 84.

45. *Ibid.*, pp. 16-18.

Pour s'adonner efficacement à la «statistique», les gouvernements ont besoin de réseaux d'information fiables et la mise sur pied d'organisations spécialisées, responsables de fournir à l'État une connaissance de son environnement externe qui coïncide effectivement avec la naissance de l'État moderne. Même si on donne généralement aux républiques italiennes le crédit de l'invention des missions diplomatiques (xv<sup>ème</sup> siècle), il faut attendre le début du xvii<sup>ème</sup> siècle et Richelieu pour que la France, par exemple, se donne une administration spécialisée dans ce genre de service. En fait, si on en croit Der Derian, l'échange d'envoyés diplomatiques, comme mécanisme suffisant de médiation entre États ne peut se concevoir qu'avec la naissance du système d'États modernes<sup>46</sup>. Les exigences du système d'États moderne vont transformer ce qui n'était à l'origine qu'un intérêt pour les intrigues des cours étrangères en une cueillette systématique de données de toutes natures. Si bien que, par exemple, lorsque Napoléon tenta de relancer l'ère des conquêtes, il disposait d'un véritable service de renseignement au sens où on l'entend aujourd'hui<sup>47</sup>.

Reinhardt Bendix, à l'occasion de son étude sur la tradition et la modernité<sup>48</sup>, considère les similitudes des modes d'organisation politique en tant que produits d'une *diffusion*. Au centre de ce processus, on trouverait les intellectuels – créateurs et diffuseurs des innovations théoriques de la modernité – et l'État – maître d'œuvre de la mise en opération des modèles issus de cette production. La diffusion se trouve elle-même organisée par le système d'États moderne qui distribue, au gré de la compétition entre États, les titres d'«avancés» et de «retardataires», selon un principe de différenciation évolutionniste propre à la modernité<sup>49</sup>. Ainsi Bendix remet-il en question le caractère inné de l'homogénéité des processus de développement de la modernité comme trame de base pour le travail de comparatiste. Il fait de cette homogénéité une homogénéisation ; un phénomène historique de diffusion. Il n'est dès lors plus possible, selon lui, de penser le développement politique d'une société sans la situer dans l'espace international moderne<sup>50</sup>.

46. Der DERIAN, *op. cit.*, pp. 105-133.

47. Edward A. WHITCOMB, «The Duties and Functions of Napoléon's External Agents», *History*, vol. 57, no. 190, juin 1972, pp. 189-204.

48. Reinhardt BENDIX, *Nation Building and Citizenship*, Berkeley/Los Angeles/Londres, University of California Press, 1977, pp. 359-434 et *Kings or People*, Berkeley, University of California Press, 1976.

49. Si auparavant, la Hollande et la Suède ont pu jouer un rôle de «pionniers» dans le développement politique de l'Europe, Bendix remarque que c'est le xvii<sup>ème</sup> siècle qui amène les pays à se considérer en compétition sur le plan de la «modernisation» ce qui a comme conséquence une évolution historique plus brusque. Voir *Nation Building and Citizenship*, p. 412 et suiv. et, sur la diffusion, *Kings or People*, chap. 8.

50. L'idée ne date évidemment pas d'hier. Pour s'en convaincre, on consultera les écrits du début du siècle d'Otto Hintze publiés par Félix GILBERT, *The Historical Essays of Otto Hintze*, New York, Oxford University Press, 1975. Voir particulièrement pp. 160 à 162 et 433 et suiv.

Les auteurs qui ont poursuivi la réflexion de Bendix montrent comment le caractère compétitif du système fait peser sur les entités une pression structurante qui serait elle-même le moteur du processus de diffusion. Celle-ci fonctionnerait selon deux mécanismes liés entre eux : 1) l'imitation par les «retardataires» des entités «avancées» (par exemple : l'influence du modèle anglais en Prusse, hollandais en Russie, etc.) et 2) la confrontation directe au cours de laquelle la direction est donnée, c'est-à-dire qu'elle donne une valeur relative aux États en identifiant des modèles et en catalysant leur développement<sup>51</sup>.

Ainsi, comme le montre Tilly, le développement de l'État moderne est-il d'abord et avant tout une entreprise guerrière : «War made the State, and the State made war<sup>52</sup>». La compétition stratégique, la nécessité de l'effort de guerre, engendrent une production institutionnelle propre de l'État moderne :

Selon un enchaînement idéal, un grand seigneur fit la guerre avec une telle efficacité qu'il en vint à dominer un territoire important, mais cet effort de guerre exigea une extraction accrue des ressources – en hommes, armes, nourriture, cantonnement, transports, fournitures et en argent pour se les procurer – de la population habitant ce territoire. De même, le développement de la capacité de faire la guerre accrut la capacité d'extraire. L'activité même de l'extraction, si elle réussit, entraîna l'élimination, la centralisation ou absorption par le grand seigneur de ses rivaux : ainsi mena-t-elle à de la création d'État. Comme produit dérivé, elle créa de l'organisation sous la forme d'organismes de perception des impôts, de forces de police, de tribunaux, d'administrations des finances, de comptabilités ; ce qui encore une fois mena à de la création d'État<sup>53</sup>.

Du point de vue de l'entité, le système d'États moderne impose une «stratégie interne», un mode d'organisation spécifique (centralisation de l'administration, police, taxation, etc.) qui s'étend et s'homogénéise avec les siècles. Jusqu'à la période récente de décolonisation où il achève de quadriller, d'une certaine façon, l'espace politique mondial : «Qu'elle fut forcée ou volontaire, sanglante ou pacifique, la décolonisation compléta simplement ce processus par lequel les États se liguèrent pour en créer de nouveaux<sup>54</sup>.» La dynamique compétitive agirait donc comme un principe fon-

---

51. Charles TILLY, «War Making and State Making as Organized Crime», dans *Bringing the State Back In*, (coll.), Cambridge, Cambridge University Press, 1985, pp. 184-185 ; Aristide ZOLBERG, «Interactions stratégiques et formation des États modernes en France et en Angleterre», *Revue internationale des Sciences sociales*, vol. 32, no. 4, 1980, pp. 739-743 ; Perry ANDERSON, *Lineages of the Absolutist State*, Londres, N.L.B., 1974 et *L'État absolutiste*, vol. 2 ; *L'Europe de l'Est*, Paris, Maspero, 1978.

52. Charles TILLY, «Reflections...», p. 42.

53. Charles TILLY, «War Making...», p. 183.

54. *Ibid.*, p. 185.

damental de la structure du système d'États moderne, dont l'exigence d'efficacité dans la gestion des ressources internes impose graduellement un modèle particulier d'organisation.

On peut donc émettre l'hypothèse que l'institutionnalisation et les phénomènes d'intégration du système d'États moderne ont fonctionné à partir de la rencontre du quadrillage analytique associé à la raison d'État et de différents modes de différenciation entre un *nous* occidental et un *autre*, généralement inscrits dans une grille évolutionniste du type de celle identifiée par Bendix. Le temps mondial de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, par exemple, était dominé par l'image d'un monde divisé en deux grandes aires principales, l'une «développée» ou «avancée» située de part et d'autre de l'Atlantique Nord (15 % de la surface du globe mais 40 % de la population mondiale<sup>55</sup>) et l'autre «arriérée» surtout définie comme «non blanche», séparées par une frange pour laquelle le progrès semblait possible mais devait être plus lent que pour la zone «moderne» et certainement limité. Au centre de cet espace, le système d'États moderne, et au sommet des modèles politiques existants, un idéal d'État moderne, dominant et organisent le temps mondial, comme le décrit bien Eric Hobsbawm :

Certes, il existait, à quelques variations régionales près, un modèle général auquel il était souhaitable qu'un pays «avancé» digne de ce nom se conformât. Ainsi, il devait être un État souverain exerçant son autorité sur un territoire plus ou moins homogène et suffisamment étendu pour permettre le développement d'une économie nationale ; il devait être doté d'un ensemble cohérent d'institutions politiques et juridiques de type libéral et représentatif au sens large (c'est-à-dire posséder une constitution unique et être un État de droit), mais aussi laisser, au niveau local, une marge d'autonomie ou d'initiative. Il devait être constitué non pas de corporations ou d'autres types d'associations ou de groupements jouant un rôle d'intermédiaire entre l'État et l'individu, mais de «citoyens» jouissant de certains droits politiques et juridiques fondamentaux. C'était là un idéal non seulement pour les pays «développés» (qui, en 1880, se conformaient tous plus ou moins à ce modèle), mais aussi pour ceux qui ne voulaient pas se trouver exclus du progrès. En ce sens, l'État-nation libéral et constitutionnel représentait un modèle quasi universel<sup>56</sup>.

Selon cet étalon, les vieux empires de la zone «arriérée» étaient dépassés et voués à disparaître. Sous la pression du système d'États moderne, le Japon, la Chine, la Perse et l'Empire ottoman allaient se transformer en imitant les monarchies constitutionnelles et les républiques occidentales. L'approche paradigmatique peut nous amener à poser comme hypothèse le rôle clé joué par l'évolution politique au Japon dans ce processus. L'impor-

55. Eric J. HOBBSAWM, *L'ère des empires (1875-1914)*, Paris, Fayard, 1989, p. 71.

56. *Ibid.* p. 36.

tance de l'innovation japonaise tient à ce que cet empire fut le premier à l'extérieur de la zone «développée» à réussir une modernisation de l'État et surtout à ce que cette transformation fut suivie d'une victoire militaire sur une grande puissance européenne qui, elle, tardait à se moderniser, la Russie tsariste<sup>57</sup>. Il provoqua ainsi la première révolution russe, celle de 1905, qui annonçait la chute du tsarisme. On peut en effet attribuer une bonne part de responsabilité à la débâcle militaire contre le Japon dans le bouleversement inter-paradigmatique qui secoua alors la Russie et à l'occasion de laquelle le constitutionnalisme s'imposa comme alternative au paradigme absolutiste<sup>58</sup>. Il est intéressant de considérer les effets qu'allait provoquer l'exemple des secousses provoquées en Russie par cette combinaison d'événements sur le bouleversement du temps mondial et sur l'élargissement du système d'États moderne au monde entier. L'empire russe appartenait en effet à la fois au monde «développé» et au monde «arriéré», il était sur cette frontière qui organisait le temps mondial de l'époque. Il en illustre toutes les contradictions et tous pouvaient s'y identifier<sup>59</sup>. C'est pourquoi,

(...) pour aussi incomplètes et brèves qu'elles eussent été, les convulsions de 1905-1906 avaient eu des effets immédiats et spectaculaires. Elles avaient certainement donné le signal de la révolution en Perse et en Turquie, probablement accéléré le processus en Chine et, en poussant l'empereur d'Autriche à instaurer le suffrage universel, déstabilisé plus encore un empire des Habsbourg déjà vacillant<sup>60</sup>.

En Chine, où on considérait les Japonais comme un peuple vassal, la pénétration du temps mondial moderne se traduisit d'abord par un effort de modernisation : centralisation et rationalisation du système d'éducation et de recrutement des fonctionnaires ; occidentalisation de l'enseignement, de l'armée, de la fonction gouvernementale, de la représentation politique régionale<sup>61</sup>. En 1911, finalement, les constitutionnalistes réussissent à faire déclarer la République et à rendre irréversible le passage à l'État moderne. La Perse, elle, se donna en 1906-1907 une constitution inspirée de celle de la Belgique après que les succès du Japon contre la Russie eurent fini de convaincre les élites de la supériorité accordée au régime constitutionnel dans ce nouvel univers politique qui s'imposait à la périphérie de l'Europe<sup>62</sup>. La guerre russo-japonaise, son dénouement, ainsi que le jeu des alliances de la Première Guerre mondiale poussèrent aussi la Turquie sur le chemin de la république.

---

57. Voir Theda SKOCPOL, *États et révolutions sociales*, p. 143 et E. F. TRIMBERGER, *Revolution from Above: Military Bureaucrats and Development in Japan, Turkey, Egypt and Peru*, New Brunswick, Transaction Books, 1978, p. 85.

58. Theda SKOCPOL, *op. cit.*, pp. 137-138.

59. Eric J. HOBBSAWM, *op. cit.*, p. 385.

60. *Ibid.*, p. 385.

61. Theda SKOCPOL, *op. cit.*, pp. 112-117.

62. Eric HOBBSAWM, *op. cit.*, pp. 359-360.

#### IV – Anarchie et frontière comme ouvertures primordiales du système d'États moderne

Qu'on l'appelle pluralisme ou anarchie, le système d'États moderne fonctionne à partir d'une fragmentation de l'espace. Il y a nécessairement des mécanismes institutionnels qui organisent cette division<sup>63</sup>. Selon quelle logique s'opère le partage du territoire pour que celui-ci demeure compatible avec les autres exigences du système d'États moderne ? La frontière pose un problème intéressant pour notre recherche : elle est à la fois la marque d'un espace de légitimité, celui de l'État moderne, et celle des limites de cet espace, le lieu de l'anarchie. Le fractionnement de l'espace au sein du système d'États moderne produirait non seulement des effets allant dans le sens de la pluralité et de la compétition, tels que l'ont remarqué plusieurs auteurs, de Hintze à Foucault, mais aussi allant dans le sens, ou dans les sens, de l'anarchie. En ce sens, la frontière est une menace permanente et nécessaire au système d'État ; un problème qui, quoi qu'en disent les nécrologistes du système international, n'a rien de neuf.

D'abord, l'anarchie joue un double rôle dans l'organisation du quadrillage analytique à travers lequel le système d'États moderne intervient dans la production du temps mondial. Premièrement, en faisant valoir la menace constante d'un espace négatif, la frontière et/ou les espaces « barbares » où ne s'exerce aucune souveraineté, contre lequel l'État moderne est le seul rempart possible<sup>64</sup>. Deuxièmement, en offrant un espace compétitif, des images de l'« étranger », sur lequel se greffent des modes d'identification. En termes de paradigmes, et conformément aux principes de l'incomplétude des systèmes politiques, on dira que l'anarchie indique une ouverture essentielle, à la fois force entropique primordiale et lien privilégié avec d'autres identités, d'autres systèmes. En laissant ouverte la question de la division territoriale, en répondant par l'anarchie à la question de la frontière, le système d'États moderne s'ouvre sur d'autres formes politiques de légitimation du découpage politique de l'espace.

Le quadrillage analytique du système d'États moderne est ainsi habité par un paradoxe qui conditionne, d'une certaine manière, ses connexions avec les autres systèmes politiques. La raison d'État est un mode universel

63. Voir John Gerard RUGGIE, « Continuity and Transformation in the World Policy: Toward a Neorealist Synthesis », dans R. O. KEOHANE (ed.), *Neorealism and its Critics*, New York, Columbia University Press, 1986, pp. 131-157.

64. Voir Richard K. ASHLEY, « Untying the Sovereign State: A Double Reading of the Anarchy Problematique », *Millennium*, vol. 17, no. 2, 1988, p. 238 et « Living on Border Lines: Man, Poststructuralism and War », dans James DER DERIAN et Michael J. SHAPIRO (dir.), *International/Intertextual Relations. Postmodern Readings of World Politics*, Lexington, Lexington Books, 1989, p. 304. Voir aussi R. B. J. WALKER, « Sovereignty, Identity, Community: Reflections on the Horizons of Contemporary Political Practice », dans R. B. J. WALKER et Saul H. MENDLOVITZ (dir.), *Contending Sovereignties. Redefining Political Community*, Boulder/Londres, Lynne Rienner Publishers, 1990, p. 165.

de gouvernement pour l'homme moderne mais prend son sens sur un présupposé de fragmentation et de compétition qu'elle cherche constamment à expliquer, à la manière d'une énigme, ou à légitimer grâce à des arguments qui ne lui sont pas propres. Comme tout système politique, le système d'États moderne repose sur un paradoxe et une faiblesse permanente – que le discours sur la globalisation a tendance à traiter comme une manifestation récente de déclin – ; une ouverture incontournable autour de laquelle il est possible de se faire valoir et de se mobiliser, mais du même coup une ouverture sur ce qui, selon les configurations du temps mondial, peut aussi être sa propre négation.

De ce point de vue, l'institution politique avec laquelle le système d'États moderne a dû entretenir la relation la plus ambivalente jusqu'à aujourd'hui est sans nul doute la Nation<sup>65</sup>. Le nationalisme qui s'est inscrit dans le temps mondial avec La Révolution française, et a somme toute été bien récupéré par le système d'États moderne<sup>66</sup>, a peu à voir avec celui qui apparaîtra à la faveur de l'époque romantique en Europe centrale<sup>67</sup>. Les efforts déployés par les États contraints de se construire une légitimité fondée sur la nation ont ouvert à ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne se reconnaissaient pas dans cette nouvelle forme d'identité politique les termes de leur propre opposition. La nation ouvrait ainsi au cœur du fonctionnement du système d'États moderne la possibilité d'une nouvelle forme de pratique politique pouvant se développer selon une logique concurrente de celle de la raison d'État. Depuis son invention, la Nation était demeurée, pour le système d'États moderne la réponse *ad hoc* à une énigme ; elle allait devenir un contre-exemple.

D'abord, la définition de la nation en termes de territoire et de langue, qui s'était diffusée afin de légitimer dans le cadre imposé par le système d'États moderne des frontières issues de l'ère dynastique (à tel point que les États non constitutionnels durent imiter les innovateurs et produire leurs propres versions du nationalisme d'État<sup>68</sup>), n'est pas demeurée le monopole des États existants comme l'explique Hobsbawm :

En effet, le nationalisme d'État, réel ou (comme dans le cas des monarchies) de convenance, était une lame à double tranchant. S'il mobilisait efficacement une partie de la population, il pouvait aussi indisposer ceux qui n'appartenaient pas ou ne souhaitaient pas appartenir à la nation coïncidant avec l'État. Bref, il permettait aux nationalités qui refusaient pour une raison ou pour une autre la langue et l'idéologie officielles de se définir en s'opposant à la nation dominante<sup>69</sup>.

65. Voir James MAYALL, *Nationalism and International Society*, Cambridge, Cambridge University Press, Cambridge Studies in international relations, 10, 1990.

66. Voir à ce propos James Der DERIAN, *op. cit.*.

67. Anthony GIDDENS, *The Nation-State and Violence*, pp. 118-119.

68. Eric HOBBSBAWM, *op. cit.*, pp. 196-197.

69. *Idem*, pp. 198-199.

C'est ainsi que des instruments efficaces de production de la nouvelle identité nationale comme l'école publique, les hymnes nationaux, les drapeaux nationaux, les «histoires nationales», étaient aussi disponibles pour les communautés qui s'opposaient à ces nouvelles constructions paradigmatiques que furent l'«Angleterre», l'«Allemagne» ou l'«Autriche-Hongrie». À partir de 1870, en réaction aux patriotismes d'État, des mouvements nationalistes se formèrent partout en Europe.

On voyait se développer des «mouvements nationaux» non seulement parmi les peuples considérés jusque-là comme «sans histoire» (entendez qu'ils n'avaient jamais eu d'État indépendant, de classe dirigeante ou d'élite intellectuelle) – les Finnois et les Slovaques par exemple, – mais aussi parmi des peuples – les Estoniens et les Macédoniens – auxquels personne n'avait jusque-là prêté attention si ce n'est quelques passionnés de folklore<sup>70</sup>.

Mais il y eut aussi des mouvements semblables au cœur des États constitutionnels considérés les plus avancés comme ce fut le cas, par exemple, pour les nationalismes basque ou gallois si on parle d'affirmation nationale et, plus graves sans doute pour le système d'États moderne, les irrédentismes d'Allemagne et d'Italie. L'organisation que se donnèrent ces mouvements, en reprenant des modèles institutionnels développés dans l'État moderne, probablement pour mieux être en mesure d'en contrer les effets, se posait finalement en alternative à cet État en mettant sur pieds écoles, services associatifs, associations patriotiques, académies, etc. sur une base linguistique ou religieuse. Ces organisations ne respectaient généralement pas, dans leur fonctionnement, les divisions territoriales des administrations internes ni celles des États existants.

Le nationalisme, d'abord compatible avec le système d'États moderne et qui l'avait en partie engendré, allait devenir une menace pour lui dans la mesure où l'État allait perdre le monopole de sa production et où, renversement total, le nationalisme tendait à assimiler le fait étatique. Il devint en effet de plus en plus accepté à l'époque de considérer d'abord l'État comme la seule forme acceptable de réalisation de l'émancipation nationale, subordonnée à elle, et, de surcroît, de croire que l'application de ce principe pouvait être viable. En créant la nation, l'État a posé les termes d'une lutte politique autour d'une ambiguïté dans laquelle il s'est lui-même enfermé. Et la contradiction alla en s'accroissant. C'est-à-dire qu'étaient de plus en plus acceptées en même temps des notions contradictoires d'appartenances politiques différentes comme celles qui peuvent se retrouver dans la définition du phénomène de la «nation». Peu à peu cependant, dans le conflit, les oppositions furent mises au jour.

70. Eric HOBBSBAWM, *op. cit.*, p. 192.

Au début du xx<sup>ème</sup> siècle, la montée du pangermanisme et de l'impérialisme nippon, se fit au mépris du principe de la souveraineté des États. L'impérialisme et le nationalisme, à mesure qu'ils développaient leurs institutions et s'approprièrent le fait étatique, rendaient ce dernier problématique. Cette perte de contrôle de la définition de l'État peut expliquer le caractère délicat que prit la création de nouveaux États à l'époque. Entre 1876 et la Première Guerre mondiale, il n'y eut en effet que trois États créés en Europe, malgré la ferveur nationaliste, que trois nouveaux États d'importance minime. Dans deux cas il s'agissait d'une souveraineté retrouvée (la Norvège et la Bulgarie) et dans l'autre, d'une souveraineté éphémère (l'Albanie). Dans tous les cas, les nouveaux États se forment à partir de la séparation d'avec un ensemble préexistant. On ne parle donc pas d'un processus d'unification tel qu'il a pu se réaliser pendant la période précédente en Allemagne ou en Italie. Les règles politiques devenant à l'époque de plus en plus flexibles, la naissance d'une nouvelle entité étatique aurait pu donner lieu à on ne sait quelles formes et interprétations. Mieux valait, dans la logique du système, que rien de nouveau ne se produise.

Globalement, l'aventurisme impérialiste et nationaliste menaçait le paradigme du système d'États moderne dans la mesure où ces éléments étrangers brouillaient la logique de son quadrillage analytique qui exige le calcul constant de la puissance. La logique impérialiste suppose une lutte pour l'hégémonie dans des termes et, en particulier, dans un rapport à l'espace, fort différents de ceux du quadrillage analytique de la raison d'État. Ce dernier exige une certaine fixation et un contrôle intensif de l'espace, alors que le premier tend vers le contrôle extensif d'un territoire ouvert. Si on ajoute à cela la fragilité des ensembles étatiques, à l'époque en crises sociales et nationales, on réalise à quel point il était difficile d'opérer les calculs constants qu'exige la raison d'État. L'incertitude sur la capacité respective des États entraîne ces derniers dans une logique de guerre. La guerre est alors considérée comme un moment de vérité. Lorsqu'en 1914 les États de Russie, d'Autriche et d'Allemagne se tournent vers l'armée c'est que cette dernière est alors, dans l'état de la doctrine militaire du moment, le plus sûr rempart de la Raison d'État. La mobilisation militaire redonnera en effet au système d'États moderne le contrôle qu'il risquait de perdre sur l'espace européen d'abord et sur un espace bien plus vaste lorsque, les deux grands conflits mondiaux terminés, la logique impérialiste se trouvera grandement discréditée.

À côté des forces anti-systémiques qui prennent assises dans le temps mondial sur l'espace problématique des frontières dans le système d'États moderne, il y a celles qui remettent en question la frontière en elle-même. Elles véhiculent une prétention à l'universalité incompatible avec la raison d'État. À leurs débuts, avant d'être soumis aux conditions du système d'États moderne, les mouvements révolutionnaires français et russe ont engendré une pratique et un discours véhiculant un tel universalisme «anti-

diplomatique» et cosmopolite<sup>71</sup>. Dans leur forme étatique, donc dénaturée, ils ont même connu une certaine propagation<sup>72</sup>. Ailleurs, plusieurs nationalismes déçus passèrent de l'étatisme au messianisme ; leurs espoirs d'abord fondés dans la logique du système d'États moderne se tournèrent vers des irrationalités mystiques et vers un retour à la « chrétienté » comme figure universelle<sup>73</sup>. Parce qu'elles sont généralement incompatibles avec des principes de fermeture horizontaux, de fermeture d'un espace politique, ces pratiques ne sont cependant pas en mesure de donner naissance à un véritable système politique.

## Conclusion

Nous n'avons été en mesure ici que de proposer, de manière non systématique, des éléments de réflexion permettant de se faire une idée de ce que pourrait être une étude paradigmatique et institutionnelle du système d'États moderne dans le temps mondial. En terminant, voyons quelles considérations générales cette ébauche nous permet de formuler sur le système d'États moderne de l'après guerre froide.

Sans pour autant tomber dans un réalisme obtus, il faut d'abord constater que l'État moderne est encore, et de loin, le mode d'organisation politique dominant notre temps mondial. Le gouvernement universel n'est pas en vue, ni l'État européen d'ailleurs. S'il y a menace, elle serait plutôt du côté des nouvelles combinaisons entre nationalismes ethniques et États qui surgissent à la faveur de la redéfinition de l'espace post-soviétique et est-européen. On doit cependant convenir que les nouveaux États et régimes concernés se sont généralement empressés de se conformer au modèle occidental de gouvernement. Ce qui ne veut pas dire que l'émergence de « nouveaux » acteurs n'est pas un phénomène significatif. L'État lui-même donne lieu à toutes sortes de manifestations un peu étranges, comme ces micro-États de quelques milliers de personnes ou bien ces « zones grises » où se glissent sous la trame étatique de véritables organisations militaro-criminelles<sup>74</sup>. Mais ces manifestations demeurent marginales et n'engendrent pas de véritables modèles de gouvernement. Des villes et des régions recréent des alliances et recomposent des espaces que l'on croyait disparus. Tout cela fait penser à un retour à l'hétérogénéité médiévale. Mais en même temps, le système d'États moderne s'ingère, par le biais des différents modes

71. Voir Der DERIAN, *op. cit.*, pp. 168-175

72. Sur la diffusion du modèle soviétique en Afrique, on consultera Zaki LAIDI, (sous la direction de), *L'URSS vue du Tiers Monde*, Paris, Karthala, 1984.

73. Les débats qui animèrent les exilés polonais donnent des exemples de toutes ces tendances. Écrit en 1832, *Les livres de la Nation et des pèlerins polonais*, d'Adam MICKIEWICZ (Lausanne, l'Âge d'homme, 1982), par exemple, propose une conception mystique de la Nation polonaise, une condamnation des modes de médiations politiques de l'époque et un « retour » à une Europe unie sous l'autorité de Dieu.

74. Voir Xavier RAUFER, « La menace des « zones grises » sur la nouvelle carte du monde », *Le débat*, janvier-février 1992, no. 68, pp. 135-149.

de coopération internationale dans un nombre toujours plus vaste de secteurs d'activité humaine, élargissant ainsi l'espace politique soumis au quadrillage analytique international, et donc à la compétition internationale qui devient de plus en plus une compétition entre sociétés.

Tout cela ressemble néanmoins à un relâchement relatif de l'éventail des possibles par rapport à la période de la guerre froide qui fut un moment d'une grande polarité géostratégique et idéologique, liée de près au régime très rigide en matière de respect des États existants hérité de la décolonisation<sup>75</sup>. À part le Pakistan, le Bangladesh et Singapour, aucun nouvel État n'a vu le jour pendant cette période. Cette rigidité ressemble à celle qu'a connue la fin du siècle dernier, une époque où, paradoxalement, on annonçait la fin de l'État-nation. Ce mélange de forte compétition idéologique et de retour au principe de légitimation prescriptif des États existants, associé au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, a eu pour effet de limiter la capacité du système à accepter de nouveaux faits politiques. C'est-à-dire qu'à une exacerbation des tensions à l'intérieur du système correspondait une attitude de fermeture par rapport à l'émergence de nouvelles pratiques qui risquaient de donner prise à une rapide redéfinition de l'équilibre des connexions entre les systèmes politiques sociétaux et intersociétaux.

La situation actuelle est fort différente. À une certaine incertitude quant à la hiérarchie des États et à la décomposition du «socialisme réel», correspond une relative homogénéité des modèles étatiques et une dédramatisation des frontières. En fait, on peut émettre l'hypothèse que la souplesse relative du système actuel quant à l'émergence de nouvelles entités étatiques tient au fait de l'inexistence de contre-modèles pouvant affecter sa capacité de prédiction en provoquant une hétérogénéité telle que le quadrillage analytique de la raison d'État ne fonctionnerait plus. Il est ainsi probable que la dédramatisation de la frontière va permettre des réorganisations territoriales compatibles avec le système d'États moderne. La capacité de mobilisation de ce dernier se trouve cependant affectée par l'absence d'un contre-modèle, ou d'une force entropique en quelque sorte universalisable. Le flottement que nous connaissons actuellement dans la hiérarchie des États laisse penser que, à l'intérieur probablement des paramètres du système d'États moderne, nous connaissons une certaine diversification des pratiques étatiques. En contrepartie, un tel moment est propice justement à l'émergence et à la diffusion de modèles concurrents s'ils développent une réelle capacité institutionnelle. En ce sens, l'homogénéité politique du processus de mondialisation dépendra de la configuration stratégique à venir des modèles politiques et de la capacité des États «classiques» à demeurer, malgré la crise économique, des «exemples à suivre» pour les autres.

75. Sur le régime international de la souveraineté qui a émergé de la décolonisation, on lira Robert H. JACKSON, *Quasi-States: Sovereignty, International Relations and the Third World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

L'inexistence actuelle de nouveaux modèles étatiques mobilisateurs et hégémoniques d'une part et, d'autre part, de contre-modèles catalyseurs, a non seulement des conséquences sur la poursuite du processus d'homogénéisation politique qui a suivi la guerre froide, mais risque de ralentir le mouvement plus général de mondialisation. Car, si la compétition internationale comme nous l'entendons ici est un élément fondamental de ce processus, un ralentissement de l'émulation politique internationale peut certainement signifier un mouvement général vers des pratiques hétérogènes. Le politique ne se mondialise pas nécessairement en suivant les motifs d'un canevas déjà tissé de relations économiques ou technologiques. La similarité et l'homogénéisation observable des processus politiques ne peuvent certes pas se comprendre en dehors de ces relations. Le politique possède néanmoins ses propres ressources de diffusion et d'extension. Un arrêt simplement «politique» de la mondialisation est quelque chose de difficilement imaginable.